

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

NONIDI 9 Nivôse.

(Ere vulgaire.)

Mercredi 30 Décembre 1795.

Décret de commission envoyé par l'empereur à la diète de Ratisbonne, sur la nécessité d'une nouvelle contribution patriotique pour l'entretien de l'armée de l'Empire. — Mort du représentant du peuple Drouet, l'un des députés qui doivent être échangés contre la fille Capet. — Apparition d'une escadre russe devant le port d'Ostende. — Grande joie des habitans de Bruxelles à la nouvelle de la suspension d'armes entre les armées françaises et autrichiennes. — Insurrection d'un grand nombre de paysans de la rive droite du Rhin.

A V I S.

Le bureau d'abonnement des Nouvelles Politiques est toujours rue des Moulins, n^o. 500.

Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 3 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnaie.

Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.

B E N G A L E.

Extrait d'une lettre datée de Calcutta, du 23 février.

« La liberté de l'ancienne Rome n'existoit que dans l'enceinte de Rome ; les Romains qui habitoient les provinces & les pays conquis étoient soumis au despotisme. Il en est ainsi de nous, quand nous nous éloignons de notre île. Ne croyez pas que la liberté britannique passe impunément la ligne & arrive saine & sauve dans ces climats brûlans. Je vais par exemple vous donner une idée de la liberté de la presse, telle qu'elle existe à Calcutta. M. William Duane, propriétaire & éditeur d'un papier périodique intitulé *le Monde*, vient d'être arrêté & envoyé en Angleterre, pour avoir imprimé dans son journal quelques essais où il prend la défense de la révolution française & cherche à propager les principes de Thomas Payne sur les droits du peuple. On ne lui a pas même donné le tems d'arranger ses affaires, & on l'a amené comme un scélérat, à bord du vaisseau qui doit le transporter. Il a eu beau représenter qu'il étoit Américain, & qu'il y avoit autant de cruauté que d'injustice de le transporter dans un pays étranger, & non dans son pays natal, le gouvernement n'a eu aucun égard à ses récla-

mations, & n'a pas même daigné y répondre. Six autres imprimeurs ont été sérieusement avertis de ne pas publier une syllabe qui fût contraire aux principes de la constitution britannique, sous peine de subir sans miséricorde le sort de Duane. Ces malheureux ont renoncé à travailler, & s'occupent des moyens de quitter ce pays avant qu'on ne les en chasse. Vous pouvez juger de l'état de notre liberté politique, &c. »

A L L E M A G N E.

De Ratisbonne, le 6 décembre.

L'empereur vient d'adresser à l'assemblée générale de l'Empire un décret de commission, dont l'objet est une nouvelle contribution patriotique, sous la forme de m^o romains, pour l'entretien de l'armée de l'Empire, &c. pour soutenir l'aspect favorable que présentent les affaires. Ce moyen est regardé comme le seul propre à accélérer l'ouvrage tant désiré de la paix. On prétend que la demande dont il s'agit monte à cent mois romains. Le projet de loi pour les délibérations sera ouvert le 11 janvier prochain.

N. B. On peut juger, par ce délai, que la diète de l'Empire n'a pas encore adopté le mode des décrets d'urgence, si pratiqué dans nos deux conseils.

De Francfort, le 12 décembre.

Les troupes des cercles ont considérablement souffert à l'affaire de Kreutznach, où il ne se trouvoit que peu d'Autrichiens.

On écrit du Brisgaw, que Drouet, l'un des députés de la convention qui doivent être échangés contre la fille de Louis XVI, vient de mourir en route pendant qu'on le conduisoit à Fribourg, des suites d'une blessure qu'il s'est faite en cherchant à s'évader de la forteresse d'Ollmütz.

Depuis que les Autrichiens sont maîtres de Manheim,

ils réparent le fort du Rhin avec la plus grande activité, & construisent des lignes beaucoup plus étendues que celles que les Français détruisirent l'année dernière.

Wittlich, dans l'électorat de Treves, le 22 décembre.

Le quartier-général de l'armée de Sambre & Meuse est dans cette petite ville, à huit lieues au nord de Treves, & sur la gauche de la Moselle. Jourdan & Clairfayt y traitent présentement des conditions d'un armistice de trois mois, pendant lequel les deux armées, très-fatiguées des derniers combats, se referont dans leurs cantonnemens respectifs. Puisse cette suspension d'armes, si elle a lieu, devenir le préliminaire de la paix !

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 3 nivôse.

Les Autrichiens ont passé le Rhin, comme nous l'avons dit; ils ont obligé l'armée du général Jourdan à abandonner ses positions dans le Hautspruck, & ils se sont emparés de Coblenz; quelques corps de l'armée républicaine se sont même repliés en désordre sur Andernach & Bonn. Cet événement fâcheux, qui devoit produire, à ce que l'on croyoit, des suites funestes aux armées de la république, & qui sembloit annoncer un dessin marqué de pousser la guerre avec une nouvelle vigueur, a bientôt fait place à des idées plus consolantes & plus agréables. C'est au moment qu'on devoit le moins s'y attendre, qu'une suspension d'armes a été conclue entre les armées françaises & celles de l'empereur, présage heureux d'une paix juste & équitable, la seule qui puisse être de durée.

Cette nouvelle importante, qui parvint hier en cette ville, y a occasionné une sensation qu'il est impossible de pouvoir bien décrire. Les citoyens s'arrêtoient mutuellement dans les rues sans se connaître; ils s'interrogeoient, se félicitoient; enfin c'étoit un spectacle bien agréable pour le public, accoutumé depuis long-tems à ne voir que des mines mécontentes & tristes. Cependant, au milieu de la joie générale, on appercevoit quelques visages tristes, désespérés de la joie générale, & qui paroissent craindre ce que tout le monde desire avec transport.

Parmi ces messieurs, l'on remarque beaucoup d'abus en place; dès-lors l'objet de leur mécontentement n'est plus une énigme.

Le ministre des finances vient d'envoyer aux départemens nouvellement réunis des instructions pour accélérer la levée de l'emprunt forcé de 600 millions en numéraire. Aussi-tôt l'administration du département de la Dyle a pris un arrêté qui enjoint aux municipalités de dresser des listes des citoyens de leur ressort dont la fortune apparente & les produits de l'industrie paroissent assez importants pour être classés parmi les prêteurs. Ces listes devoient être achevées dans cinq jours, au bout duquel tems l'on commencera à lever l'emprunt.

Comme la loi est indéterminée, qu'elle n'a aucune base fixe à laquelle les autorités constituées puissent s'arrêter pour leur gouvernail, nulle doute qu'on ne mette de l'arbitraire dans son exécution. Suivant au calcul très-moitié, la Belgique seule, formant sept départemens, devra fournir 70 millions en numéraire ou valeur. Il est essentiel de faire remarquer une contradiction bien frappante à notre égard; c'est que l'on exige toujours, à

la rigueur, le paiement de toutes les anciennes impositions, droits des ci-devant états, dîmes, au profit de la république, droits de douane, de ville, de halle, enfin tout ce que l'ancienne fiscalité avoit inventé pour grossir le trésor des souverains. Conclusion; c'est que nous payons encore comme pays conquis, comme si nous étions sous le gouvernement autrichien, & enfin, comme réunis à la république.

L'on ignore si ce triple emploi, qui doit rapporter des sommes énormes, est très-profitable à la république; tout ce que l'on sait de positif à cet égard, c'est qu'un grand nombre de ses agens s'enrichissent & étalent un luxe aussi scandaleux que celui des grands seigneurs d'autrefois.

Une escadre anglaise & russe a paru ces jours passés devant Ostende & est entrée immédiatement après dans l'Escaut occidental. On ignore quelles sont les vues de l'ennemi, mais il a été détaché des troupes de garnison de l'intérieur pour les envoyer sur les côtes.

Les représentans du peuple Perez & Portier, de l'Oise sont partis aujourd'hui pour retourner à Paris.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

De Strasbourg, le 30 frimaire.

L'art des Autrichiens s'applique présentement à se lever contre les Français les habitans des pays conquis. Il y a eu, le 22 novembre, une insurrection à Neuhaut près de Limbourg, dans les Pays-Bas. Les paysans, à la suite de diverses demandes de livraisons en fourrage, grains, argent, voitures, chevaux, se sont soulevés contre les commissaires français. Ils ont déclaré qu'ils ne seroient pas contre les Autrichiens. Deux mille de ces paysans se sont rassemblés, au son de la cloche, dans un forêt près de Neuhaut. Ils ont attaqué les piquets de garnison française, en ont tué cinq hommes; les autres sont retirés.

De Paris, le 8 nivôse.

Féron doit arriver aujourd'hui pour concerter avec le gouvernement de nouvelles mesures pour rétablir l'ordre & la confiance dans les départemens du Midi. On assure qu'il restera ici pour remplir des fonctions importantes.

Beaucoup de gens se plaignent de ce qu'il n'y a pas assez de police dans cette grande commune, où certains délits se commettent avec une sorte d'impunité. Ne conviendrait-il pas de remarquer que la mobilité journalière de la population de Paris, jointe à l'inorganisation des municipalités, contribue à rendre la surveillance générale particulièrement difficile.

Pendant que les professions étoient presque toutes abolies, chaque corporation étoit en quelque sorte le chef d'une classe de citoyens intéressés à se connaître à cet égard des relations commerciales qui devoient établir entre eux des rapports de confiance; & le magistrat de police surveilloit toutes ces opérations avec de très-grandes facilités pour connaître la moralité de tant d'individus.

Mais aujourd'hui que le tonbillon de l'agiotage a été loppé à peu près toute la population de Paris, & que les précédentes convulsions de l'anarchie ont tout bouleversé & mêlé, la véritable place d'aucun citoyen agissant n'est

ni assignable, ni fortunée, & ainsi qu'il vient d'être dit, le prix du blé est proche du monté, & a saigné à la

Au J'ai pensé qu'il étoit digne de servir d'exemple de la générosité des hommes qui souillent par

On se rappelle fin de 1791, la guerre, & de rendre tout jout au étoit déjà

ci-oyens de beaucoup de leurs places terminées. On de danger de e-t que qu'on nommé Heu dans l'oubli

Il étoit né jeune au sein de Frédéric romane que à celui de l se fortifioit

voit dans s d'une amitié il s'enrôla c dans le des vrière contre

que le plus montra, son cerent aux g chis comm pour lui un types philan drons nature

l'exemple de ombre illust de ses comp cienne liber

Léopold, révolution l son cours, é les institutio étendre l'inst d'espionnage militaire char

ni assignable ni connue, & dans la violente rotation des fortunes, on ne trouve plus ni les hommes ni les choses.

Ainsi qu'on ne pense pas que toute l'activité du gouvernement puisse réunir en peu de tems ni rétablir cet ordre auquel tient la tranquillité d'une population immense; le prix du numéraire qui sembloit devoir baisser à l'approche du paiement de l'emprunt forcé est encore augmenté, & avec ce prix, celui de toutes les denrées nécessaires à la subsistance du peuple.

Au Rédacteur des Nouvelles Politiques.

J'ai pensé, citoyen, que l'anecdote suivante vous parôitroit digne d'être recueillie dans vos feuilles; ses détails en sont puisés dans une source authentique. Un exemple de Penthousiasme de la liberté, uni à l'humanité, à la générosité & au courage, est utile à présenter à des hommes qui ont vu trop long tems l'esprit de liberté souillé par la bassesse & la férocité.

A N E C D O T E.

On se rappelle que la cour de Vienne découvrit, à la fin de 1791, une conspiration qui s'étoit formée en Hongrie, & dont l'objet étoit de changer le gouvernement & de rendre aux peuples de ce pays la liberté dont ils ont joui autrefois & dont ils sont encore fort jaloux. Il étoit déjà entré dans la conspiration environ onze cents citoyens de toutes les classes, parmi lesquels il y en avoit beaucoup de distingués par leur caractère, leur naissance, leurs places & leurs talens. Le nombre des complices déterminés à user de modération; il y a autant de danger que de cruauté à verser trop de sang. Il n'y eut que quatre chefs condamnés à mort; l'un d'eux, nommé Hebernstreit, mérite que son nom ne périsse pas dans l'oubli.

Il étoit né à Prague dans l'année 1744; il entra très-jeune au service, en qualité d'officier; mais la réputation de Frédéric avoit exalté son imagination naturellement romanesque: il quitta le service autrichien pour passer à celui de Prusse. Né avec un sentiment de liberté qui se fortifioit avec l'âge, il fut révolté du despotisme qu'exerçoit dans ses états l'Alexandre du Nord; il profita d'une amnistie générale pour rentrer dans sa patrie, & il s'enrôla comme soldat dans un régiment de cavalerie, dans le dessein d'aller combattre dans la guerre de Bavière contre le vieux Frédéric, en qui il ne voyoit plus que le plus habile des tyrans. Les talens militaires qu'il montra, son courage, la sagesse de sa conduite, l'avancèrent aux grades supérieurs, où il obtint l'estime de ses chefs comme de ses égaux. La révolution française fut pour lui une nouvelle occasion de développer ses principes philanthropiques & sa passion pour la liberté & les droits naturels des hommes: il citoit avec enthousiasme l'exemple de l'intrepide Zisca, & invoquoit souvent cette ombre illustre, pour qu'elle vint réveiller l'âme engourdie de ses compatriotes & les animer à reconquérir leur ancienne liberté sur le despotisme.

Léopold, effrayé des progrès & de l'influence de la révolution française, songea à arrêter ce torrent dans son cours, & il n'y vit pas d'autre moyen que d'abolir les institutions salutaires que Joseph II avoit créées pour étendre l'instruction publique, & d'y substituer un système d'espionnage & d'inquisition. Il créa une commission militaire chargée de diriger la police de Vienne; ce qu'il y

eut de singulier, c'est que Hebernstreit, malgré les principes qu'il professoit publiquement, fut nommé membre de cette commission & rempli les fonctions de lieutenant de police de la capitale. Ce qu'il y eut de plus singulier encore, c'est qu'il accepta cette place. Plusieurs officiers de son régiment, qui partageoient ses principes de liberté & d'humanité, lui en témoignèrent leur étonnement. Vous me rendez justice, leur dit-il, on ne me croyant pas fait pour exercer le métier d'inquisiteur, & pour armer contre mes semblables une troupe infâme d'espions & de délateurs; mais vous ne me verrez jamais hésiter un seul moment, quand il s'offrira à moi une occasion de faire quelque bien. On m'offre des pouvoirs de persécution; eh bien! je les accepte pour sauver l'innocence & protéger la faiblesse. Je n'ai ni femme ni enfans; je n'ai qu'une tête à perdre; je l'exposerai avec joie pour sauver un jeune homme donnant des espérances ou un pere de famille honnête & industrieux. Un soldat, qui a si souvent bravé la mort au service d'un despote, sera trop heureux de la braver pour le service de ses égaux.

Ce fut pendant qu'il exerçoit cette place qu'il fut dénoncé comme l'un des chefs de la conspiration qui éclata en 1792. Il fut arrêté, interrogé, & condamné par la commission nommée pour cette affaire. La franchise, la fermeté & la générosité de son caractère se montrèrent avec éclat dans le cours du procès. Il ne nia point qu'il étoit lié avec les principaux conspirateurs, qu'il professoit les mêmes principes, qu'il ne les avoit ni dénoncés ni fait arrêter, malgré la connoissance qu'il avoit de leurs desseins & de leurs maximes; mais il déclara constamment qu'il étoit incapable de conspirer en secret & d'employer de basses intrigues, & encore moins la criminelle ressource de l'assassinat pour opérer une révolution qui dans ses principes ne devoit se faire qu'à force ouverte, avec le concours de la majorité de la nation. Cela ne le sauva pas de l'arrêt de mort. Il l'entendit prononcer sans la moindre émotion. Avez-vous autre chose à me dire, dit-il au juge; non, répondit celui-ci. — Eh bien! je vais jouir en paix des momens qui me restent. On lui demanda s'il vouloit voir un ecclésiastique; s'il y en a un qui veuille faire une ou deux parties d'échecs avec moi, dit-il, je le verrai avec plaisir. Il alla à l'échafaud avec le même calme. Il fut exécuté le 8 janvier 1795.

Message du directoire exécutif au conseil des cinq cents, le 5 nivôse, an 4^e.

CIToyENS LÉGISLATEURS,

L'immense population de Paris a toujours exigé, de la part du gouvernement, une attention toute particulière. Cette commune, le centre de toutes les lumières, le berceau de la révolution française, le foyer du patriotisme, est aussi le rendez-vous de tous les ennemis de la république, le quartier-général des contre-révolutionnaires & le point de ralliement de toutes les factions. Une longue & malheureuse expérience a démontré que c'est à Paris que se fomentent toutes les conjurations, que s'ourdissent toutes les trames liberticides, & qu'aboutissent tous les fils de révolte & de mouvemens séditieux. C'est, sur-tout, le peuple de Paris qu'on cherche à égarer, à exaspérer, & à porter au désespoir. C'est par les mains qui ont renversé la Bastille qu'on voudroit faire rétablir le trône.

Le directoire exécutif, convaincu qu'il est bien plus facile de maintenir la tranquillité publique que de la rétablir lorsqu'elle est une fois troublée, pense qu'il est infiniment urgent d'établir à Paris une police active et sévère, qui déjoue tous les complots, écarte tous les projets, contienne tous les séditieux, éclaire toutes les intrigues, & maintienne le calme au milieu des orages et des passions particulières.

Si ces considérations politiques exigent de la part du gouvernement une attention continuelle & extraordinaire, la dépravation des mœurs, sans lesquelles il ne peut exister de république; la salubrité de l'air, d'où dépend si immédiatement la santé des citoyens, méritent également une sollicitude de tous les jours, de tous les instans, des veilles & des soins assidus & continuels.

Ces importants devoirs sont aujourd'hui du ressort du ministère de l'intérieur; mais l'immensité de ses attributions ne lui permet pas de donner à cette partie importante de son administration toute l'attention qu'elle commande si impérieusement.

Le directoire exécutif vous invite donc, citoyens législateurs, à examiner s'il ne convient pas de distraire la police du département de la Seine des attributions du ministère de l'intérieur, de créer un septième ministère, & de lui donner dans le département de la Seine, pour attribution, cette partie de police qui veille à la sûreté & à la tranquillité des habitans, ainsi qu'à la propreté & à la salubrité des communes. Vous poserez dans votre sagesse s'il ne convient pas d'y comprendre la garde nationale sédentaire, la gendarmerie, les prisons, maisons d'arrêt, de justice & de réclusion, les hôpitaux civils, les établissemens & ateliers de charité, la répression de la mendicité & du vagabondage, les secours civils, les établissemens destinés aux sourds & muets, aux aveugles, les spectacles, les lieux publics, les cafés, les maisons de jeu, les maisons garnies, les logeurs, les poids & les mesures, & la répression du scandale qu'offre le débordement des mœurs & de la moralité; le tout dans le seul arrondissement du département de la Seine.

Le directoire exécutif vous invite, citoyens législateurs, à prendre ce message en considération.

Signé, REWBELL, président.
LACARDE, secrétaire-général.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen TREILHARD.

Séance du 8 nivôse.

Un membre, au nom de la commission créée pour examiner s'il ne seroit pas à propos d'augmenter le droit du timbre, expose que non-seulement il convient d'augmenter ce droit, mais qu'il est instant même qu'une résolution soit prise à ce sujet; la feuille de papier timbré étant meilleur marché que la feuille de papier ordinaire, il arrive qu'on l'emploie à des usages auxquels il n'est pas destiné & que sa distribution occasionne, chaque jour, des pertes considérables au trésor public.

La commission a pensé qu'il suffiroit d'augmenter le droit dans la proportion de 20 à un. Le rapporteur propose en conséquence un projet de résolution & projet d'un nouveau tarif qui ont été adoptés avec quelques légers amendemens.

Le droit de timbre, se percevra d'après le nouveau tarif, dans le département de la Seine, à compter du 20 du mois courant, & dans le reste des départemens, à compter du 10 pluviôse.

Le timbre restera le même, mais la couleur sera changée. Nous donnons ce tarif quand il sera approuvé.

On lit plusieurs messages du directoire exécutif relatifs aux besoins de diverses communes pour lesquels elles ont fait des emprunts sur elles-mêmes.

Ces messages sont renvoyés à des commissions.

Par un autre message, le directoire exécutif demande que les loix sur les émigrés soient envoyées dans les colonies pour y être exécutées comme en France. Les émigrés ne sont pas moins coupables que les autres; une longue indulgence à leur égard nous feroit perdre nos colonies & les ressources immenses qu'elles offrent au commerce national; les biens qui se trouveront acquis à la nation dans nos isles se monteront à 2 milliards en France.

En vain les émigrés colons qui se sont retirés aux Etats-Unis, & qui ont ici des emissaires qui osent se dire effectivement leurs chargés de pouvoirs; en vain ces émigrés prétendent-ils n'avoir fait que fuir les fureurs de la guerre; ils devoient combattre l'ennemi commun, ils devoient moins revenir dans leur mere-patrie quand nos ministres aux Etats-Unis leur en ont offert l'occasion. Mais il faut que Philadelphie est le siège d'un comité anglais qui sans doute a échappé à la surveillance du gouvernement américain, & dont ces émigrés sont les agens, comme les émigrés à Bâle sont les agens d'un comité autrichien.

Fondé sur ces motifs, le directoire exécutif demande que le conseil prenne son message dans la plus haute considération.

Le conseil décide qu'il sera nommé une commission de neuf membres pour examiner ce message & en faire un rapport.

On lit plusieurs messages par lesquels le conseil des anciens annonce qu'il a approuvé différentes résolutions entre autres le nouveau tarif pour les postes.

Bentabolle se plaint, que d'après les changemens faits dans la salle, le bureau & la tribune étant placés à des extrémités, les membres qui se trouvent à l'autre extrémité n'entendent rien.

On demande le renvoi au comité des inspecteurs.

D'autre part on propose de passer à l'ordre du jour motivé, dit Boudin, sur ce qu'on entend.

Le conseil ne passe pas à l'ordre du jour & ordonne le renvoi.

Royer rappelle la demande faite par lui, pour que l'on prenne en considération le sort des vieux militaires qui reçoivent leurs pensions en assignats valeur nominale.

L'on a oublié de former la commission qui doit présenter cet objet en considération. — Le conseil nomme une commission de quatre membres.